

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2007

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (n° 175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Gosselin-----
ARTICLE 2

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE(chapitre I^{er} du titre II du livre V du code de la propriété intellectuelle).Amendement rédactionnel (cohérence de l'intitulé du chapitre I^{er} avec celui retenu pour le chapitre II).